

INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT

« JOURNEE PORTES OUVERTES » :
samedi 27 janvier 2018, de 10H00 à 12H30

BTS NOTARIAT - cours à plein temps

Conditions d'accès : la formation au BTS Notariat est accessible à toute personne titulaire d'un baccalauréat
Inscriptions du 22 janvier 13 mars sur le portail : www.parcoursup.fr

Tous les cours se dérouleront à l'Institut des Métiers du Notariat – 39, rue du Champ des Oiseaux à Rouen, selon le calendrier scolaire, de septembre à juin.

L'étudiant doit accomplir un stage à temps plein d'une durée de 12 semaines réparties sur l'ensemble de la formation dans un ou plusieurs offices de notaires. Ce stage est organisé par périodes d'une ou plusieurs semaines, consécutives ou non. Néanmoins, en fin de second semestre, l'étudiant de 1ère année doit accomplir un stage de 4 semaines consécutives dans un office notarial.

A l'issue de la 2^{ème} année, l'étudiant doit subir les épreuves du B.T.S. NOTARIAT suivantes :

Epreuves	Unités	Coéf.	Forme	Durée
E1 Culture générale	U.1	3	écrit	4 h
E2 Langue vivante étrangère 1	U.2	2	écrit oral	2 h 20 min.
E3 Environnement économique et managérial du notariat	U.3	3	écrit	3 h
E4 Droit général et droit notarial	U.4	4	écrit	4 h
E5 Techniques notariales	U.5	6	écrit	5 h
E6 Conduite et présentation des activités notariales	U.6	3	soutenance orale d'un dossier d'activités professionnelles	40 min.
<i>Epreuve facultative :</i>				
EF1 langue vivante étrangère 2	U.F.1	*	oral	20 min.

*seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte

DROITS DE SCOLARITE pour l'année universitaire 2018/2019 :
3.300 € + 2,35 € d'assurance scolaire, payables en 3 ou 10 échéances, de septembre à juin.

BTS NOTARIAT – cours par correspondance

Inscriptions sur le site du CNED : www.cned.fr.

Niveau requis pour suivre cette formation : à priori aucune condition de diplômes n'est requise pour suivre cette préparation au BTS.

Pour plus de renseignements : www.cned.fr – rubrique Nos formations - CNED SUPERIEUR : BTS notariat

Possibilité de suivre en option des séances de regroupement dans un Institut des Métiers du Notariat

DIPLOME DE L'INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT

DROITS DE SCOLARITE pour l'année universitaire 2018/2019 :

1.700 € + 2,35 € d'assurance scolaire, payables en 3 échéances : septembre, janvier et avril.

Prise en charge possible par ACTALIANS si contrat de professionnalisation.

Conditions d'accès : la préparation au DIMN est accessible à toute personne titulaire d'une licence professionnelle « Métiers du Notariat » ou « Droit de l'immobilier » ou d'une licence en droit.

Stage obligatoire professionnel à temps plein rémunéré d'une durée impérative de 12 mois.

315 heures de formation en institut (hors temps consacré au contrôle continu)

39, rue du Champ des Oiseaux – CS 30248 – 76003 ROUEN CEDEX 1

Tél. : 02.35.70.50.41 – Fax : 02.35.89.61.28

E-mail : imm-rouen@fr.oleane.com – Site : imm-rouen.fr